

D/085/2

/M.M.G./F.M./
REPUBLIQUE RWANDAISE
MINISTERE DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS
B.P.1044 KIGALI

Kigali, le 29 Janvier 1982.

N° 0185 /12.00

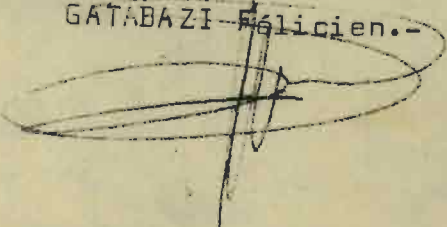
N O T E D E S E R V I C E

Concerne: Système de contrôle de rendement du personnel.

1. Désormais, pour mieux contrôler le rendement de chaque agent du Ministère de la Jeunesse et des Sports, un système de contrôle de la circulation des dossiers sera mis en vigueur. C'est-à-dire que, dès son ouverture, chaque dossier sera accompagné d'une fiche de contrôle de transmission des dossiers (formulaire en annexe).
2. S'agissant de déterminer le volume de travail accompli par tel ou tel agent, chaque Chef de Service devra instaurer un cahier de distribution des dossiers dans lequel sera inscrit les noms des agents recevant les dossiers à traiter et les dates de circulation desdits dossiers. Ce Carnet sera transmis une fois par mois au Cabinet pour appréciation.

Le Ministre de la Jeunesse
et des Sports

GATABAZI-Félicien.-



/F.M./
REPUBLIQUE RWANDAISE
MINISTERE DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS
B.P.1044 KIGALI

Fiche de contrôle de transmission des Dossiers

Ouverture du Dossier: (1)

[illegible]

- (1) Intitulé et autres caractéristiques. A remplir par le Service (ou la personne) qui ouvre le dossier.
- (2) Date, sort final réservé au dossier. A remplir par le Service (ou la personne) qui clot le dossier.